

Parcours de candidature : feuille de route

2024



Office of / Bureau de la
vocation

L'Église Unie du Canada
The United Church of Canada

Parcours de candidature : feuille de route (2024)



Droits d'auteur © 2024
L'Église Unie du Canada
The United Church of Canada



Le contenu de cette ressource est autorisé sous la Licence d'attribution non commerciale sans œuvres dérivées (by-nc-nd) de Creative Commons. Pour consulter un exemplaire de cette licence, visiter le

site <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.5/ca>. Toute reproduction doit inclure l'avis de droits d'auteur de l'Église Unie et la licence de Creative Commons.

La recherche de la propriété des droits d'auteurs concernant le matériel ci-inclus a été faite avec soin. L'éditeur acceptera avec gratitude toute information lui permettant de rectifier une référence ou un crédit dans les éditions à venir.

L'Église Unie du Canada
The United Church of Canada
3250 Bloor St. West, Suite 200
Toronto, ON
Canada M8X 2Y4
1 800 268-3781
egliseunie.ca

Avec le soutien de
**Mission
and Service**

Table des matières

À propos de cette ressource.....	4
Le contexte autochtone.....	4
Comment utiliser cette ressource	4
Étapes initiales et discernement de votre appel	5
<input type="checkbox"/> Familiarisez-vous avec le site Web de l'Église Unie.....	5
<input type="checkbox"/> Apprenez-en plus sur le parcours de candidature.....	5
<input type="checkbox"/> Passez en revue les ressources qui guident le cheminement.....	6
<input type="checkbox"/> Gardez à l'esprit l'idée d'intégration	7
<input type="checkbox"/> Comprenez le concept de discernement.....	7
<input type="checkbox"/> Ayez recours à un aîné ou une aînée ou à un pasteur ou une pasteure	8
<input type="checkbox"/> Choisissez votre parcours de formation	9
<input type="checkbox"/> Discernez les incidences	11
Demande de rencontre avec le conseil des candidatures.....	12
<input type="checkbox"/> Communiquez avec une ministre ou un ministre de la vocation	12
<input type="checkbox"/> Déterminez quel type de demande initiale vous présenterez.....	12
<input type="checkbox"/> Soumettez votre demande initiale	16
Évaluations professionnelles et perfectionnement continu du leadership.....	17
<input type="checkbox"/> Réflexion sur l'évaluation	17
<input type="checkbox"/> Détermination et habitudes à développer en vue du perfectionnement continu du leadership.....	18
Entrevues.....	18
<input type="checkbox"/> Préparez-vous à votre entrevue	18
<input type="checkbox"/> Soumettez tous les rapports avant l'échéance fixée pour l'entrevue par votre conseil des candidatures.....	19
<input type="checkbox"/> Choisissez un accompagnateur ou une accompagnatrice	20
<input type="checkbox"/> Prenez connaissance du processus d'entrevue	21
Cercle d'accompagnement.....	23
<input type="checkbox"/> Apprenez-en plus sur le cercle d'accompagnement.....	23
<input type="checkbox"/> Constituez un cercle d'accompagnement	23
<input type="checkbox"/> Suivez l'évolution de vos rencontres avec votre cercle d'accompagnement.....	24
Poursuite de votre cheminement.....	24
<input type="checkbox"/> Développez vos compétences en matière de leadership ministériel.....	24
<input type="checkbox"/> Rencontrez le conseil des candidatures	25
Célébration	28
Candidature	28

Consécration, ordination ou reconnaissance28

À propos de cette ressource

L'Église Unie du Canada célèbre l'appel au ministère que Dieu adresse à des personnes dotées de capacités et de dons variés afin qu'elles conduisent fidèlement l'Église à vivre son dessein en exerçant un ministère porté par une vie de disciple dynamique, une quête audacieuse de justice et une spiritualité profonde.

Vous consultez cette ressource parce que vous-même ou une personne que vous connaissez envisagez une vocation de service dans les différentes catégories de ministères de l'Église. Cette ressource se veut un guide. On y décrit le processus qui vise à **discerner les aptitudes** qui correspondent à cette vocation ainsi que le cheminement qu'il convient de faire pour vous **préparer** à l'exercice du leadership ministériel au sein de l'Église Unie du Canada. On trouvera les grandes lignes de la politique concernant le parcours dans le document intitulé [Parcours de candidature : politique](#).

Le contexte autochtone

Le paragraphe qui suit figure dans le préambule des [Appels à l'Église](#)¹ :

Nous, les ministères et les communautés de foi autochtones de l'Église Unie, déclarons que nous établirons nous-mêmes ce qu'est le ministère pour nous. Nous déciderons nous-mêmes de notre identité et des composantes de nos pratiques et de nos groupes ministériels.

Dans ce contexte, le Bureau autochtone du Bureau de la vocation soutient et oriente celles et ceux qui sont appelés par leur communauté autochtone à exercer un ministère au sein de l'Église Unie du Canada. Ces personnes peuvent suivre le parcours de candidature autochtone et les étapes du discernement, de la formation et de la préparation qui en font partie.

Comment utiliser cette ressource

Cette ressource vous donne, ainsi qu'à celles et ceux qui vous accompagnent, une vue d'ensemble du chemin que vous devrez parcourir pour discerner la vocation au leadership ministériel au sein de l'Église Unie du Canada et vous y préparer. Vous y trouverez des listes de vérification correspondant aux étapes à suivre ainsi que des renseignements utiles pour répondre aux exigences du parcours de candidature. Vous voudrez peut-être visualiser votre progression en cochant les éléments à mesure que vous les aurez accomplis.

¹ Les Appels à l'Église ont été adoptés en 2018 par le 43^e Conseil général à Oshawa, en Ontario.

Partagez cette ressource avec les personnes qui vous soutiennent et vous conseillent dans tous les aspects de votre préparation.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils en cours de route, veuillez communiquer avec un ministre ou une ministre de la vocation.

Étapes initiales et discernement de votre appel

□ Familiarisez-vous avec le site Web de l'Église Unie

Pour discerner votre appel au ministère, vous devez commencer par vous familiariser avec l'Église au sein de laquelle vous le vivrez. L'exercice du ministère est une vocation de service qui se poursuit tout au long de la vie et dont la candidature ne marque que le début. Prenez le temps de lire et de réfléchir sur les ministères d'engagement chrétien, de justice et d'épanouissement spirituel de l'Église sur le site Web de l'Église Unie. Sachez que les pasteurs et les pasteurs continuent de développer leurs compétences en matière de leadership ministériel *tout au long* de leurs années de service. Attardez-vous plus particulièrement sur les ressources suivantes, qui portent sur la vocation ministérielle :

- [Statement on Ministry](#) (en anglais) [Déclaration sur le ministère] : reportez-vous à ce document pour mieux comprendre les différents moyens par lesquels vous pouvez servir dans le ministère au sein de l'Église Unie et les différences entre les catégories de ministères, y compris en ce qui concerne les programmes permettant de se préparer à chacune d'elle.
- [Normes d'éthique et de pratique pour le personnel ministériel](#) : ce document contient les normes que le personnel ministériel doit respecter. Quand vous adresserez votre demande au conseil des candidatures, vous devrez indiquer si vous acceptez de suivre ces normes. Vous devrez prendre connaissance de ce document pour pouvoir répondre honnêtement à cette question.
- [Guide to Competencies for Formation for Ministry and Lifelong Ministry Leadership](#) (en anglais) [Guide des compétences pour la formation ministérielle et le perfectionnement continu du leadership ministériel] : on y décrit les compétences que l'Église exige de ses leaders ministériels. Cette ressource servira au cours de votre formation à préciser des objectifs d'apprentissage et à évaluer vos compétences pour exercer un leadership ministériel.

□ Apprenez-en plus sur le parcours de candidature

Le parcours de candidature est le processus que vous devez suivre pour faire partie de l'ordre ministériel de l'Église Unie du Canada. Veuillez vous familiariser avec la politique afin de comprendre ce qui guide le processus. Le document intitulé [Parcours de candidature : politique](#), qui en présente les grandes lignes, est accessible en français sur le site Web.

Le parcours de candidature comporte sept étapes, qui ne sont ni séquentielles ni linéaires, dans le cadre desquelles l'Église :

- identifie l'**appel** ressenti par des leaders ;
- **reconnait** leur potentiel et leurs aptitudes pour une vocation ministérielle ;
- **accompagne** les leaders dans leur préparation en leur demandant de rendre des comptes à un conseil des candidatures et d'obtenir l'appui d'un cercle d'accompagnement ;
- **prépare** les personnes candidates dans les écoles de théologie ou dans le cadre de la formation ministérielle supervisée (FMS) (communication avec les responsables de la formation et les communautés de foi) ou de stages ;
- **évalue** les personnes candidates sur le plan du potentiel, de l'aptitude à la candidature, du niveau de compétence exigé en vue de la FMS et du niveau de compétence exigé en vue de la reconnaissance, de la consécration ou de l'ordination ;
- **autorise** les personnes candidates à accepter une nomination dans le cadre de la FMS ou une nomination à la suppléance ou les déclare prêtes à la consécration, à la reconnaissance ou à l'ordination ;
- **célèbre** la candidature ainsi que la reconnaissance, la consécration ou l'ordination.

Le conseil des candidatures est chargé de superviser le processus du parcours de candidature et d'évaluer le cheminement de chaque personne sur le plan du **potentiel**, des **aptitudes** et de la **préparation** en vue de la célébration de l'appel à exercer le ministère au sein de l'Église. Au cours de votre cheminement, vous aurez des rencontres avec celui-ci et vous devrez suivre ses directives.

☐ Passez en revue les ressources qui guident le cheminement

Vous trouverez dans le présent document des références à d'autres documents et ressources qui ont une utilité dans le processus du parcours de candidature. Ils sont disponibles sur le [site Web de l'Église Unie](#).

Vous trouverez la plupart de ces documents sur la [page](#) qui concerne le parcours de candidature. Vous pourrez trouver les autres en utilisant la fonction de recherche qui se trouve dans le coin supérieur droit. L'onglet Engagement et formation en haut de la même page donne accès aux contenus liés à l'entrée dans le ministère. Continuez d'explorer le site pour repérer les ressources dont vous aurez besoin :

- [Guide à l'intention du conseil des candidatures](#) : le volume 1 porte sur les meilleures pratiques par lesquelles le conseil des candidatures s'acquitte de son rôle de supervision du processus. Vous voudrez peut-être consulter le volume 2 lorsque vous aurez des entrevues avec le conseil des candidatures.
- [Cercle d'accompagnement](#) : on y trouve des informations sur le rôle du cercle d'accompagnement ainsi que des ressources pour ses membres. Vous pourrez vous référer à ce document quand le conseil des candidatures vous demandera de constituer un cercle d'accompagnement.
- [Formation ministérielle supervisée](#) : on y trouve les exigences relatives à la FMS et les manières d'y répondre.

Il est suggéré de commencer par regarder la [vidéo](#) de présentation du parcours de candidature qui se trouve sur la page consacrée au parcours pour avoir un aperçu de la démarche.

□ Gardez à l'esprit l'idée d'intégration

Le parcours de candidature comprend trois sources de préparation au ministère :



- les communautés de foi dans lesquelles vous ferez des apprentissages et les mettrez en pratique ;
- les établissements ou les écoles de théologie où vous étudierez et réfléchirez ;
- l'appui à la croissance spirituelle et personnelle et au développement d'une identité pastorale.

Le parcours de candidature offre des occasions d'apprendre issues des trois sources. Plus important encore, il est conçu pour intégrer des apprentissages et des expériences provenant de chacune d'elles. L'intégration est le principe clé du parcours : il s'agit en effet de combiner l'identité, la pratique et les connaissances relatives à la vocation.

Le conseil des candidatures est non seulement chargé de superviser la façon dont vous franchissez les étapes du parcours de candidature, il doit *aussi* veiller à l'intégration de vos connaissances, de votre pratique et de votre identité.

□ Comprenez le concept de discernement

Le discernement est souvent décrit comme une prise de décision guidée par la prière ou la foi. Les décisions qui concernent le leadership de l'Église doivent être discernées en communauté. Le discernement intervient à toutes les étapes du parcours de candidature. Les membres du conseil des candidatures recherchent l'inspiration de l'Esprit dans toutes les décisions qui doivent être prises durant le parcours.

Votre vie quotidienne comporte la prise de décisions. On parlera de discernement lorsque vous chercherez à impliquer Dieu dans cette démarche. Le discernement renvoie aussi à la discipline spirituelle qui consiste à déterminer par quelles voies l'Esprit est à l'œuvre dans votre vie. Cela implique que vous preniez le temps de réfléchir, d'observer et de considérer avec attention les orientations que l'Esprit vous communique. Cette recherche de manières de vivre sa foi est un cheminement continu qui se poursuit tout au long de la vie.

Le discernement commence par la formulation de questions et se poursuit en faisant participer l'Esprit à l'exploration des réponses. La principale question qui se pose est la suivante : qu'attend Dieu de ma vie ?

Puisque le discernement se fait en communauté et qu'il est influencé par la communauté, il est important de faire participer celle-ci lorsque vous explorez l'appel, même si vous avez l'impression que l'Esprit vous incite à emprunter une voie en particulier. Votre communauté confirme-t-elle que vous comprenez votre appel ? De quelles manières la communauté pourrait-elle vous aider à susciter en vous un discernement fidèle ?

Comment discerner

- **Participez à une retraite de discernement** : si vous souhaitez vous plonger dans le discernement de votre appel, la meilleure option qui s'offre à vous est de participer à une retraite de discernement. Contactez une ministre ou un ministre de la vocation ou le Bureau de la vocation pour en savoir plus sur les possibilités à venir.
- **Lisez, priez, explorez** : la [page Web consacrée au discernement de l'appel](#) (en anglais) présente des ressources sur le sujet, notamment des livres, des vidéos et des pratiques spirituelles.
- **Prenez connaissance des éléments ci-dessous** : à cette étape initiale de votre cheminement, plusieurs éléments doivent être examinés dans la prière et des questions précises doivent être abordées. Sachez qu'il n'est pas nécessaire d'accomplir dans un ordre précis les activités qui suivent et que certains éléments peuvent se recouper. Prenez le temps dont vous avez besoin pour discerner le chemin sur lequel vous conduit l'Esprit dans le cadre de votre appel au leadership ministériel.

☐ Ayez recours à un aîné ou une aînée ou un pasteur ou une pasteure

Durant votre parcours, il est obligatoire que vous rencontriez au moins un pasteur ou une pasteure, ou un aîné ou une aînée au sein de l'Église Unie du Canada. Cette personne peut exercer un ministère diaconal, ordonné ou pastoral laïque. Si vous souhaitez servir auprès d'une communauté de foi autochtone, vous pouvez rencontrer un aîné ou une aînée.

D'abord, déterminez quelle personne vous aimeriez rencontrer. Vous verrez plus tard dans ce document que la personne choisie devra rédiger une lettre qui accompagnera votre demande initiale. Assurez-vous qu'elle est informée de cette exigence.

Vous pouvez rencontrer la personne choisie autant de fois que vous en ressentez le besoin pour favoriser le discernement mutuel. Orientez comme suit le temps que vous passez ensemble :

- Partagez l'histoire de votre cheminement de foi et demandez l'avis de la personne.
- Parlez de la façon dont vous ressentez l'appel au leadership ministériel que Dieu vous adresse et demandez à la personne si elle confirme que cette orientation vous correspond.
- Demandez à la personne de parler de son expérience en tant que membre du personnel ministériel de l'Église et déterminez si la réalité correspond à la compréhension que vous avez de ce rôle. Discernez ensemble s'il s'accorde ou non avec vos dons.

- Faites des recherches sur le site Web et abordez les différences entre le ministère diaconal et le ministère ordonné avec la pasteure ou le pasteur ou l'aînée ou l'aîné qui vous guide. Vous devrez choisir l'une ou l'autre de ces catégories tôt dans votre démarche d'apprentissage et de formation à l'exercice du ministère.

Informations à l'intention de l'aînée ou de l'aîné ou de la pasteure ou du pasteur

On vous a demandé de guider une personne qui discerne dans la prière un appel au ministère. Il s'agit d'un privilège et d'un don. Merci d'envisager de jouer ce rôle important.

Quand cette personne sera prête à soumettre une demande de rencontre avec le conseil des candidatures, celui-ci vous demandera de rédiger une lettre de mentorat. Cette lettre devra comprendre les éléments suivants :

- vos observations concernant l'appel de cette personne sur les plans de la foi, de la théologie ou du ministère ;
- une description de la participation et du leadership de cette personne au sein de l'Église ou de la communauté ;
- des commentaires sur les dons spirituels et les dons pour le ministère que possède la personne ;
- des commentaires sur les défis que cette personne pourrait devoir relever.

La lettre doit être envoyée au moyen du formulaire en ligne prévu à cette fin, lequel vous sera fourni une fois que la postulante ou le postulant aura envoyé sa demande.

☐ Choisissez votre parcours de formation

Le cheminement menant au leadership ministériel exige un engagement important dans la formation et le développement des compétences. Durant cette période de discernement initial, vous devez prendre connaissance des diverses exigences en matière de formation pour le ministère diaconal et le ministère ordonné, et envisager la façon dont vous allez y répondre.

Plusieurs parcours de formation et d'éducation peuvent mener au ministère. Toutes les écoles cherchent à encourager et à faciliter l'obtention d'une attestation de compétences (qui témoigne de la satisfaction des exigences de l'Église Unie en vue de l'exercice du ministère ordonné), indépendamment des expériences préalables ou récentes d'éducation supérieure qu'ont vécues les personnes candidates. Consultez les sites Web des établissements ou adressez-vous directement au registraire pour connaître les arrangements qu'ils proposent en fonction des résultats des évaluations des apprentissages ou des exigences médicales.

Le document intitulé [Parcours de candidature : politique](#) décrit les exigences relatives à l'entrée dans le ministère. Il est recommandé de rencontrer une personne qui connaît bien les exigences en matière de formation et les programmes qui permettent de les satisfaire. Vous pouvez par exemple contacter les établissements ou discuter avec une ministre ou un ministre de la vocation.

Les programmes offerts dans les établissements ci-dessous peuvent vous permettre d'obtenir la formation exigée en vue de l'exercice du ministère ordonné :

- Vancouver School of Theology
- Emmanuel College, University of Toronto
- Atlantic School of Theology, Halifax
- Études de l'Église Unie à Dio, en partenariat avec l'École d'études religieuses de l'Université McGill, Montréal
- St. Andrew's College, en partenariat avec la Saskatoon Theological Union
- Sandy-Saulteaux Spiritual Centre (pour l'attestation de compétences délivrée par les ministères autochtones et le ministère pastoral laïque autochtone)
- Centre for Christian Studies, Winnipeg (pour le ministère diaconal)

Si vous avez obtenu un diplôme ou suivi quelques cours de théologie dans l'intention de servir dans une autre Église et que vous discernez maintenant un appel à exercer le ministère au sein de l'Église Unie du Canada, les écoles listées peuvent évaluer à quelle étape de leur programme vous vous situez et les cours que vous devrez faire pour satisfaire les exigences de l'Église Unie.

Réfléchissez aux questions suivantes tandis que vous examinerez les différents programmes de formation :

- Quel parcours de formation est le meilleur pour vous ?
- Quels facteurs influencent votre choix en matière de programmes de formation ? Quels facteurs vous restreignent ou vous empêchent de considérer un programme de formation ?
- Comment discernez-vous qu'un programme est le meilleur pour vous ?

À ce stade-ci de votre cheminement, vous devez être au fait des exigences relatives à la FMS qui sont appliquées dans les différentes catégories de ministères et les divers programmes de formation à l'exercice du ministère. Adressez-vous à une ministre ou un ministre de la vocation ou contactez directement les établissements pour en savoir plus sur leurs exigences relatives à la FMS.

École de théologie de l'Église Unie	Programmes d'études	Site Web
Atlantic School of Theology Halifax, NS	Programme de <i>M.Div.</i> [maîtrise professionnelle en théologie] en 3 ans donné sur le campus et programme d'été à distance de <i>M.Div.</i> en 5 ans ; baccalauréat en théologie	astheology.ns.ca
Centre for Christian Studies Winnipeg, MB	Diplôme de 4 ans en ministère diaconal	ccsonline.ca

École de théologie de l'Église Unie	Programmes d'études	Site Web
Emmanuel College Toronto, ON	Programme de <i>M.Div.</i> en 3 ans donné sur le campus ou en formule hybride	emmanuel.utoronto.ca
Sandy-Saulteaux Spiritual Centre Beauséjour, MB	Diplôme en ministère autochtone (pour devenir membre du personnel ministériel ordonné, diacre ou agente ou agent pastoral laïque autochtone)	sandysaulteaux.ca
St. Andrew's College Saskatoon, SK	Programme de <i>M.Div.</i> en 3 ans	standrews.ca
Études de l'Église Unie du Canada à Dio Montréal, QC	Programme de <i>M.Div.</i> en 3 ans donné sur le campus ; programme combiné de baccalauréat en théologie/ <i>M.Div.</i> en 4 ou 5 ans ; diplôme de 90 crédits portant sur l'exercice du ministère	montrealdio.ca/ucs/
Vancouver School of Theology Vancouver, BC	Programme de <i>M.Div.</i> en 3 ans donné sur le campus ou en formule hybride	vst.edu

Discernez les incidences

Le ministère est un engagement qui touche tous les aspects de la vie. Durant cette période de discernement, posez-vous les questions ci-dessous et discutez avec votre famille et avec les membres de votre cercle amical des incidences que votre choix pourrait avoir.

- Comment vos actuels engagements personnels pourraient-ils être modifiés par le choix de devenir membre d'un ordre ministériel ?
- Quelles seraient les incidences à court et à long terme de votre choix de poursuivre des études en théologie et de gagner le salaire que touchent les membres d'un ordre ministériel ?

Demande de rencontre avec le conseil des candidatures

Quand vous pensez que le moment est venu de rencontrer le conseil des candidatures afin de poursuivre le discernement de votre appel au ministère, vous devez présenter une demande. Cette section décrit les étapes et la marche à suivre.

☐ **Communiquez avec une ministre ou un ministre de la vocation**

Vous trouverez leurs coordonnées sur le site Web de l'Église Unie. Faites un choix en fonction de votre propre contexte. Une ministre ou un ministre de la vocation sert les constituantes autochtones de l'Église au pays et six ministres de la vocation servent différentes régions géographiques dans l'ensemble du pays. Si vous êtes francophone, veuillez communiquer avec la ministre ou le ministre de la vocation servant le Québec et l'Est de l'Ontario.

La ministre ou le ministre de la vocation s'entretiendra avec vous pour s'assurer que vous êtes prêt ou prête à présenter votre demande. Il ou elle vous donnera accès à [CarrefourÉglise](#), un portail en ligne où vous pourrez trouver des formulaires, soumettre des documents et suivre votre progression tout au long de votre parcours de candidature.

☐ **Déterminez le type de demande initiale que vous présenterez**

Le parcours de candidature est différent pour chaque personne. Vous devez discerner comment vous y progresserez le mieux en tenant compte de votre réalité. Lorsque vous vous apprêtez à franchir les étapes de discernement décrites dans cette section, veuillez demander l'aide d'un ministre ou d'une ministre de la vocation.

Durant le processus de votre parcours de candidature, le conseil des candidatures évalue votre potentiel, votre aptitude et votre niveau de compétence en regard des compétences exigées. Ces évaluations peuvent s'étaler dans le temps et s'échelonner sur plusieurs entrevues, ou avoir lieu pendant une seule entrevue. Cela dépend en partie du type de demande initiale que vous soumettez au conseil des candidatures. La portée de votre première demande s'établit en tenant compte de là où vous en êtes dans votre discernement, du programme d'études que vous comptez suivre et des instructions de la ministre ou du ministre de la vocation.

Référez-vous à la section relative aux [évaluations professionnelles et au perfectionnement continu du leadership](#) ci-après pour en savoir plus sur le ou les moments où il convient de soumettre une évaluation professionnelle réalisée par une tierce partie pour appuyer votre demande. Utilisez la liste fournie pour vérifier si vous répondez aux attentes relatives au perfectionnement du leadership tout au long du processus de candidature.

En ce qui a trait aux types de demandes que vous pouvez présenter préalablement à votre première entrevue avec le conseil des candidatures, il existe trois scénarios possibles.

Scénario 1 : potentiel

Si vous réfléchissez encore aux questions posées ci-dessus dans la section sur le [discernement](#) et que vous souhaitez bénéficier de la sagesse et de l'aide du conseil des candidatures, limitez-vous à une demande de reconnaissance de votre potentiel. Celle-ci comprend les éléments suivants :

- Demande de reconnaissance du potentiel (questions descriptives)
- Vérification des antécédents judiciaires (niveaux 1 et 2, catégories de personnes vulnérables) datant de moins de six mois
- CV (antécédents professionnels et scolarité)
- Lettre de recommandation 1 (potentiel)
- Lettre de recommandation 2 (potentiel)
- Lettre du mentor ou de la mentore ou de l'aîné ou aînée (potentiel)
- Bulletin scolaire (si applicable)

Vérification des antécédents judiciaires

Consultez le document [Vérification des antécédents judiciaires](#), qui comprend des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'exigence de fournir une déclaration annuelle.

Au cours de la première entrevue, le conseil des candidatures utilisera les critères suivants pour évaluer votre potentiel en vue de la candidature :

- Vous pouvez parler de votre appel au ministère et à une catégorie particulière de ministère de manière articulée.
- D'autres personnes au sein de l'Église ont confirmé vos perceptions et vous appuient en ce qui a trait à votre appel au ministère.
- Vous avez la capacité de développer les dons et les qualités qu'exige le leadership ministériel, y compris une vie spirituelle profonde et une connaissance de soi, tel qu'exposé dans le *Guide des compétences pour la formation ministérielle*.
- Vous avez la volonté d'apprendre et de cheminer.

Après votre première entrevue, le conseil des candidatures déterminera les étapes suivantes de votre parcours. Il peut par exemple vous inviter à présenter une demande de reconnaissance de l'aptitude et une évaluation adéquate menée par une tierce partie (voir ci-après la section relative aux [évaluations professionnelles et au perfectionnement continu du leadership](#)).

Scénario 2 : potentiel et aptitude

Si vous avez des réponses claires aux questions posées dans la section sur le discernement, vous pourriez présenter, en plus d'une demande de reconnaissance de votre potentiel, une demande relative à votre aptitude. Pour soumettre une demande de reconnaissance de l'aptitude, la personne doit :

- a) s'être activement impliquée au sein de l'Église Unie au cours des 24 derniers mois ;
- b) être membre de l'Église Unie ;
- c) avoir suivi les formations obligatoires ;
- d) accepter de cotiser au régime de retraite et au régime d'assurance collective de l'Église Unie selon l'admissibilité².

Les formations obligatoires sont offertes sous forme de webinaires (ateliers en ligne) en français et en anglais. Pour vous inscrire et effectuer les formations, rendez-vous sur la plateforme CHURCHx.ca. Il en existe deux pour le moment : Justice raciale (sessions 1 et 2) ; et Limites personnelles et professionnelles à l'intention des leaders de l'Église (Introduction).

Il est recommandé, voire exigé d'inclure dans votre demande de reconnaissance de l'aptitude un rapport correspondant à une évaluation professionnelle menée par une tierce partie. Le rapport vient étayer votre demande et témoigne de votre détermination à progresser dans la connaissance que vous avez de vous-même et à développer votre leadership. Il peut s'écouler plusieurs mois entre le moment où vous faites les démarches et l'obtention du rapport correspondant à l'évaluation. Adressez-vous à votre ministre de la vocation si vous croyez ne pas pouvoir obtenir à temps l'évaluation professionnelle demandée.

Les documents suivants doivent être soumis avant l'entrevue relative à la reconnaissance de l'aptitude :

- Demande de reconnaissance de l'aptitude
- Preuve du statut de membre
- Preuve d'achèvement de la formation sur les limites personnelles et professionnelles (comme indiqué sur CarrefourÉglise)
- Preuve d'achèvement de la formation sur la justice raciale (comme indiqué sur CarrefourÉglise)
- Rapport correspondant à l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Autoréflexion menée à la suite de l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Bulletin scolaire (si applicable)

Durant votre première entrevue, le conseil des candidatures évalue votre potentiel en vue de la candidature, selon les critères mentionnés dans la section sur le potentiel ci-dessus. On vous évaluera aussi en fonction des critères suivants :

- Vous avez planifié de façon mûrement réfléchie la poursuite d'une formation en théologie et avez commencé à définir de possibles objectifs d'apprentissage ;

² Une nouvelle exigence sera ajoutée aux futures éditions du *Manuel* à partir de 2025 : e) réaliser toutes les évaluations nécessaires sur le plan personnel ou sur le plan de la vocation ou du leadership.

- Le rapport d'évaluation par une tierce partie confirme que vous possédez des qualités susceptibles de vous mener au leadership ministériel et permet d'établir des objectifs d'apprentissage et de développement atteignables.

Après votre première entrevue, le conseil des candidatures pourra vous accepter comme candidat ou candidate, et il déterminera les prochaines étapes du parcours que vous devrez franchir pour que votre demande de candidature soit acceptée. Le conseil pourra aussi ne pas accepter votre candidature et confirmer que vos dons vous destinent à l'exercice d'un leadership laïque.

Personne postulante ou candidate ?

Une fois que vous aurez présenté une demande de rencontre avec le conseil des candidatures, on vous désignera au moyen du terme *personne postulante*. Quand le conseil des candidatures aura déterminé que vous avez le potentiel et l'aptitude pour le leadership ministériel, on vous désignera alors au moyen du terme *personne candidate*.

Scénario 3 : Évaluation de votre potentiel, de votre aptitude et de votre niveau de compétence en regard des compétences exigées pour la FMS

En plus de soumettre les deux demandes décrites plus haut, vous pouvez, en présentant votre demande initiale au conseil des candidatures, demander une évaluation de votre niveau de compétence en regard des compétences exigées en vue de la FMS. Ce scénario s'applique si vous possédez déjà une formation en théologie ou si vous avez l'intention de vous inscrire à un programme d'études qui intègre la FMS.

Durant votre première entrevue, le conseil des candidatures évalue votre potentiel et votre aptitude en vue de la candidature selon les critères mentionnés dans les deux précédentes sections. On évaluera votre niveau de compétence en regard des compétences exigées en vue de la FMS en fonction des critères suivants :

- Votre formation est suffisante pour que vous puissiez assumer les responsabilités d'un ministère.
- Vous avez défini des objectifs d'apprentissage possibles dans le contexte d'une FMS en vous appuyant sur le *Guide des compétences pour la formation ministérielle* et les [Normes d'éthique et de pratique pour le personnel ministériel](#).
- Vous avez réfléchi au type d'établissement ou de contexte ministériel dans lequel vos objectifs d'apprentissage pourront le mieux être atteints.

Vous devrez soumettre les documents suivants en prévision de l'entrevue :

- Demande d'évaluation de votre niveau de compétence en regard des compétences exigées pour la FMS
- Lettre de recommandation 1 (FMS)
- Lettre de recommandation 2 (FMS)
- Objectifs d'apprentissage pour la FMS
- Rapport correspondant à l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)

- Autoréflexion menée à la suite de l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Bulletin scolaire

Le conseil des candidatures détermine au cas par cas le nombre d'entrevues nécessaire pour accepter une personne comme candidat ou candidate et la déclarer prête à entreprendre une FMS.

□ Soumettez votre demande initiale

Veillez suivre les instructions qui apparaissent sur les formulaires de demande que vous trouverez dans [CarrefourÉglise](#). Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec un ministre ou une ministre de la vocation ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : candidacypathway@united-church.ca.

Le conseil des candidatures

À la suite de la réception de votre demande initiale, vous relèverez d'un conseil des candidatures. Il y a sept conseils des candidatures dans l'ensemble du pays. Il vous sera possible d'indiquer au moment de votre demande initiale de quel conseil des candidatures vous souhaitez relever. Votre choix peut dépendre de votre lieu de résidence, de l'école que vous prévoyez de fréquenter, de votre langue maternelle ou de votre intention de servir auprès de communautés de foi autochtones. Le Bureau de la vocation prend la décision finale quant au conseil des candidatures dont vous relèverez.

Voici les noms des conseils de candidatures :

Montagnes du Pacifique
Prairies
North & Central Ontario/Nord et Centre de l'Ontario
Southwestern Ontario/Sud-Ouest de l'Ontario
Québec et Est de l'Ontario
Atlantique
Autochtones

Choisissez le conseil des candidatures Québec et Est de l'Ontario si vous voulez communiquer en français. Le conseil des candidatures autochtones s'adresse aux personnes qui envisagent de servir auprès de communautés de foi autochtones et aux étudiants et étudiantes du Sandy-Saulteaux Spiritual Centre.

Évaluations professionnelles et perfectionnement continu du leadership

Les évaluations professionnelles aident à déterminer les domaines dans lesquels vous pouvez croître et vous perfectionner au regard de ce qui est exposé dans le *Guide des compétences pour la formation ministérielle* et à établir les objectifs d'apprentissage qui vous guideront tout au long de votre parcours et par la suite. Les évaluations professionnelles sont menées par des tierces parties agréées, des consultantes ou des consultants ou d'autres professionnelles ou professionnels. C'est l'un des nombreux outils auxquels le conseil des candidatures a recours pour reconnaître et discerner votre potentiel et votre aptitude pour le ministère et votre niveau de préparation au leadership ministériel.

Votre conseil des candidatures et votre ministre de la vocation détermineront avec vous à quel moment il convient de demander une évaluation et la meilleure manière d'en tirer profit. À titre d'exemple, on pourrait recommander ou exiger que vous vous soumettiez à une évaluation de la vocation en prévision d'une entrevue sur le potentiel ou l'aptitude. Il se peut aussi qu'une évaluation du leadership ou du développement interculturel vous soit demandée en prévision de la FMS ou pendant celle-ci. Certaines écoles exigent que les personnes candidates au ministère fassent l'objet d'une évaluation.

Tôt dans le processus, il est attendu que vous utilisiez au moins un des outils listés ci-dessous pour développer une **bonne connaissance de vous-même**. Les évaluations par des tierces parties sont parfois offertes par l'école de théologie. À défaut, adressez-vous à une organisation de leadership pastoral ou à un service d'accompagnement professionnel recommandé par les ministres de la vocation.

- Évaluations professionnelles menées par des tierces parties :
 - évaluation EQi (pour *Emotional Quotient inventory*) et rapport correspondant
 - évaluation du leadership et rapport correspondant
 - inventaire du développement interculturel et rapport correspondant
 - évaluation de la vocation et rapport correspondant

Réflexion sur l'évaluation

Les évaluations faites par des tierces parties professionnelles incluent une rencontre avec la consultante ou le consultant ou la représentante ou le représentant de l'organisation dont l'objectif est de discuter des résultats obtenus et d'encourager l'autoréflexion.

Le conseil des candidatures vous demandera de lui remettre le rapport correspondant à l'évaluation, mais aussi de lui faire part de vos réflexions sur ce que vous avez appris. Les questions suivantes pourraient vous être posées : avez-vous été surprise ou surprise par certains des résultats ou des commentaires qui figurent dans votre évaluation ? Si oui, comment expliquez-vous votre surprise ? Quel est l'apprentissage le plus précieux que vous

avez fait dans le cadre de l'évaluation ? En quoi cela a-t-il influencé la compréhension que vous avez de vos compétences en matière de leadership ?

Vous devez compléter cette étape du parcours de candidature et soumettre à l'avance cette réflexion.

❑ Détermination et habitudes à développer en vue du perfectionnement continu du leadership

La candidature marque le début d'un appel au ministère qui se poursuit tout au long de la vie. L'ensemble des membres du personnel ministériel de l'Église Unie doivent en effet perfectionner leur leadership (voir le *Guide des compétences pour la formation ministérielle*) pendant toute la durée de leur ministère. La détermination et les habitudes qui permettent de satisfaire cette attente s'acquièrent dès l'étape de la candidature.

La préparation au ministère **exige** de démontrer la détermination, les aptitudes et les habitudes nécessaires au **perfectionnement continu du leadership**. Il est par exemple attendu que vous utilisiez au moins un des moyens listés ci-dessous :

- la participation à une évaluation du leadership (EQI, ESCI, évaluation à 360 degrés, etc.) ;
- la définition d'objectifs d'apprentissage pour la FMS et par la suite ;
- le recours à une coach ou un coach professionnel en leadership (évaluation du leadership comprise) ;
- le recours à une formule de mentorat s'agissant de l'exercice du ministère ;
- le recours à une supervision pastorale réflexive ;
- le recours à une directrice ou un directeur spirituel ;
- la participation à un groupe d'entraide entre pairs (qui adhère à la pratique de la rétroaction critique) ;
- la tenue d'un CV ou d'un portfolio professionnel détaillant les ateliers et les cours de perfectionnement suivis ;
- l'élaboration d'un plan de formation continue de cinq ans.

Les personnes candidates peuvent demander une bourse pour couvrir une partie des frais relatifs à leur évaluation. Celles qui font l'objet d'une nomination peuvent utiliser leur allocation pour payer les frais associés à nombre de ces services.

Entrevues

❑ Préparez-vous à votre entrevue

Le conseil des candidatures suit les orientations et les meilleures pratiques présentées dans le [Guide à l'intention du conseil des candidatures](#) (les deux volumes). Vous souhaiterez peut-

être consulter le volume 2 avant votre entrevue, car il contient des exemples de questions qui pourraient vous être posées.

Le conseil des candidatures est déterminé à prendre en compte la diversité des réalités et des expériences variées des personnes qu'il passe en entrevue et ses membres ont reçu la formation appropriée pour le faire. Il s'agit notamment de considérations culturelles, linguistiques, physiques, visuelles, auditives et neurodivergentes. Informez à l'avance votre ministre de la vocation de tout élément que le conseil devrait savoir pour que votre entrevue se déroule de la façon la plus juste et la plus équitable possible.

☐ Soumettez tous les rapports avant l'échéance fixée pour l'entrevue par votre conseil des candidatures

Documents à fournir par toutes les personnes postulantes ou candidates et pour toutes les catégories de ministères

Potentiel

- Demande de reconnaissance du potentiel
- Vérification des antécédents judiciaires
- CV
- Lettre de recommandation 1 (potentiel)
- Lettre de recommandation 2 (potentiel)
- Lettre de l'aîné ou de l'aînée ou de la pasteure ou du pasteur (potentiel)
- Bulletin scolaire (si applicable)

Aptitude

- Demande de reconnaissance de l'aptitude
- Preuve du statut de membre
- Preuve d'achèvement de la formation sur les limites personnelles et professionnelles (comme indiqué sur CarrefourÉglise)
- Preuve d'achèvement de la formation sur la justice raciale (comme indiqué sur CarrefourÉglise)
- Rapport correspondant à l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Autoréflexion menée à la suite de l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Bulletin scolaire (si applicable)

Niveau de compétence exigé en vue de la FMS

- Demande d'évaluation du niveau de compétence exigé en vue de la FMS
- Lettre de recommandation 1 (FMS)
- Lettre de recommandation 2 (FMS)
- Objectifs d'apprentissage pour la FMS
- Rapport correspondant à l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)
- Autoréflexion menée à la suite de l'évaluation menée par une tierce partie (si applicable)

- Bulletin scolaire

Formation ministérielle supervisée

- Évaluation initiale de la FMS
- Évaluation à mi-parcours de la FMS
- Évaluation finale de la FMS
- Objectifs d'apprentissage révisés pour la FMS (si applicable)
- Évaluation professionnelle du leadership

Niveau de compétence exigé en vue de la consécration, de l'ordination ou de la reconnaissance

- Demande d'évaluation du niveau de compétence exigé en vue de l'ordination, de la consécration ou de la reconnaissance
- Rapport final de l'établissement d'enseignement

Documents à soumettre par les personnes candidates au ministère diaconal OU au ministère pastoral laïque (MPL)

Évaluations du stage de formation (personnes candidates au ministère diaconal seulement)

- Évaluation du stage de formation (1^{re} année)
- Évaluation du stage de formation (2^e année)
- Évaluation du stage de formation 3^e année)

Demande d'évaluation du cheminement (personnes candidates au ministère diaconal ou au MPL)

- Demande d'évaluation du cheminement diaconal **OU**
- Demande d'évaluation du cheminement en vue du MPL **ET**

Demandes et documents optionnels (ne concernent pas toutes les personnes candidates)

Niveau de préparation en vue d'une nomination

- Demande d'évaluation du niveau de préparation en vue d'une nomination

Retrait du parcours de candidature

- Lettre de la personne postulante ou candidate indiquant son retrait

Choisissez un accompagnateur ou une accompagnatrice

Les personnes postulantes et candidates doivent avoir un accompagnateur ou une accompagnatrice lors de leurs entrevues avec le conseil des candidatures. La personne qui joue ce rôle vous connaît assez bien, de même que votre cheminement de foi, mais elle n'est pas :

- un conjoint ou une conjointe, ni un partenaire ou une partenaire ;
- un membre de la parenté ;

- une autre personne postulante ou candidate ;
- votre pasteur ou pasteure ;
- une personne qui prend part à l'évaluation de vos progrès d'étude (notamment le personnel enseignant dans les écoles de théologie et les programmes de théologie, ainsi que les superviseurs et les superviseuses au ministère) ;
- une personne en situation d'autorité vis-à-vis de vous ou sur laquelle vous avez autorité ;
- un membre de la paroisse que vous servez actuellement à titre de leader.

L'accompagnateur ou l'accompagnatrice vous apportera un soutien au cours du processus, sera un témoin silencieux de l'entrevue, offrira ses observations à l'invitation du comité des entrevues, pourra prendre des notes quand le conseil des candidatures vous communiquera ses décisions et ses instructions vous concernant, et vous aidera ensuite à faire un bilan de l'expérience.

□ Prenez connaissance du processus d'entrevue

Le jour et l'heure de votre entrevue vous seront communiqués d'avance. Prévoyez de consacrer une période de quatre heures au processus d'entrevue, qui se déroulera comme suit :

- Le comité des entrevues examine votre demande avant votre arrivée ; votre entrevue sera conçue à partir de cette information écrite. Avant la date de l'entrevue, il se peut qu'on vous demande de préparer une présentation ou une étude de cas que vous exposerez devant le comité.
- Un comité de de trois à cinq membres vous rencontrera pendant environ une heure et demie. Attendez-vous à échanger avec des personnes qui s'intéressent vraiment à vous et à ce que vous avez à dire.
- La norme est d'enregistrer les entrevues lorsque l'on dispose de la technologie nécessaire pour le faire. Le comité vous fera savoir si l'entrevue est enregistrée.
- À mi-chemin, il y aura une pause pendant laquelle vous-même et le comité évaluerez le déroulement de l'entrevue.
- À la fin de l'entrevue, vous quitterez la pièce. Il se peut que le comité invite votre accompagnateur ou votre accompagnatrice à lui faire part brièvement de toute inquiétude ou à indiquer si, de son point de vue, le comité a eu la possibilité de se faire une idée juste de qui vous êtes.
- En se fondant à la fois sur l'information écrite initiale et sur l'entrevue, le comité prendra le temps de formuler ses recommandations.
- Plusieurs entrevues auront lieu au même moment avec différents comités. Quand tous ces comités auront formulé leurs recommandations, le conseil des candidatures se réunira pour entendre les recommandations de chacun d'eux et rendre une décision officielle.
- Le conseil des candidatures vous invitera, ainsi que votre accompagnateur ou votre accompagnatrice, à le rejoindre pour recevoir sa décision et ses conseils concernant les prochaines étapes. Vous pourrez poser des questions de clarification.

- Un compte rendu écrit de la décision, des instructions et des conseils du conseil des candidatures vous sera transmis dans les deux semaines suivant l'entrevue.

Cercle d'accompagnement

□ Apprenez-en plus sur le cercle d'accompagnement

Veillez consulter la ressource intitulée [Parcours de candidature : le cercle d'accompagnement](#) pour obtenir plus d'information sur la raison d'être et le rôle du cercle.

□ Constituez un cercle d'accompagnement

On n'exerce pas le ministère de manière totalement indépendante. C'est un travail qui est fait en collaboration avec des laïques, des collègues du personnel ministériel et des partenaires œcuméniques de la communauté. La vocation ministérielle exige de savoir développer des relations de soutien et de responsabilité. La création d'un cercle d'accompagnement vous permet de démontrer et de pratiquer cet aspect du ministère pendant le parcours de candidature.

Votre conseil des candidatures vous demandera de constituer un cercle d'accompagnement que vous devrez par ailleurs maintenir tout au long de votre parcours de candidature. Un endroit est prévu dans CarrefourÉglise où vous pourrez conserver la trace de vos échanges ou de vos rencontres avec votre cercle d'accompagnement. Pendant les entrevues, le conseil des candidatures vous demandera de réfléchir sur les expériences que vous avez vécues avec celui-ci.

Il vous revient d'inviter des personnes à faire partie de votre cercle d'accompagnement. Vous pouvez choisir un ou plusieurs modèles parmi ceux présentés ci-dessous :

- **Modèle en groupe** : le cercle d'accompagnement peut prendre la forme d'un petit groupe de personnes, peut-être quatre ou cinq, qui se réunissent régulièrement. Il peut s'agir de personnes issues de votre programme de formation ou de leaders laïques et de pasteurs ou pasteuses que vous connaissez et en qui vous avez confiance.
- **Modèle de personne à personne** : le cercle d'accompagnement peut être constitué de personnes que vous rencontrez individuellement et qui ont chacun un rôle de soutien particulier à jouer. Ces rôles peuvent comprendre :
 - un directeur spirituel ou une directrice spirituelle (un aîné ou une aînée si vous vous préparez à exercer un ministère dans un milieu autochtone) dont l'apport sera axé sur le discernement, la connaissance de soi et l'identité ;
 - un mentor ou une mentore bien au fait des exigences du parcours de candidature et de la catégorie de ministère que vous avez choisie, qui vous aidera dans l'orientation de votre cheminement ;
 - une personne qui vous aidera à établir des objectifs d'apprentissage et vous fera part de ses observations concernant votre progression.
- **Modèle professionnel** : le coaching et le mentorat professionnel (voir la section relative aux [évaluations professionnelles et au perfectionnement continu du leadership](#)) peuvent enrichir le cercle d'accompagnement, voire le remplacer, à

condition d'obtenir la permission. Adressez-vous à votre ministre de la vocation pour en savoir plus sur les possibilités d'accompagnement professionnel.

☐ **Suivez l'évolution de vos rencontres avec votre cercle d'accompagnement**

Le conseil des candidatures tient à s'assurer que vous bénéficiez d'un soutien adéquat et effectif à chaque étape. Ses membres souhaitent aussi vous voir démontrer votre capacité à développer et à maintenir des relations de soutien et de responsabilité. Il fera partie de votre cheminement de tenir votre conseil de candidatures au courant de la contribution de votre cercle d'accompagnement.

Poursuite de votre cheminement

Une fois que vous aurez eu votre première entrevue avec le conseil des candidatures, celui-ci guidera la suite de votre cheminement. Il vous indiquera de manière personnalisée quelles sont les étapes que vous devrez encore franchir. Vous devez suivre ses directives ou consignes. Pour cette raison, la dernière liste de vérification que voici demeure assez générale :

☐ **Développez vos compétences en matière de leadership ministériel**

Vous devez démontrer au conseil des candidatures que votre aptitude et votre préparation au leadership ministériel ont progressé tout au long de votre parcours et à l'extérieur de celui-ci. Assurez-vous de répondre à toutes les exigences de l'étape de préparation, y compris en ce qui a trait au programme d'études correspondant à la catégorie de ministère que vous avez choisie. Les bulletins annuels transmis par les écoles constituent un bon moyen de démontrer vos connaissances et votre capacité d'intégration. Cette étape comprend aussi une FMS, des stages pratiques ou d'autres possibilités d'apprentissage structuré, selon votre catégorie de ministère et vos besoins particuliers en matière d'apprentissage. Inspirez-vous du *Guide des compétences pour la formation ministérielle* pour définir des objectifs d'apprentissage précis et orienter votre croissance et votre développement. Il existe un espace sur CarrefourÉglise où sont déposés les bulletins des écoles de théologie, les évaluations des compétences relatives à la formation au ministère ainsi que des modèles permettant le suivi des objectifs d'apprentissage.

À l'étape de préparation d'un parcours de candidature :

1. La formation continue, la croissance spirituelle et le perfectionnement donnent aux personnes postulantes et candidates les outils pour répondre à l'appel de Dieu au leadership ministériel.
2. La formation ainsi que toute autre préparation au ministère comportent deux aspects :
 - a) Reconnaissance des compétences : acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à un leadership ministériel efficace, et commencer à développer les *habitudes* ou les *arts* de ministère qui mènent à la reconnaissance des compétences ;

- b) Compétences : acquérir, par l'entremise d'une expérience substantielle sur le terrain, des *habitudes* ou des *arts* de ministère qui permettent d'approfondir les compétences pour un leadership ministériel efficace.
3. L'Église Unie a besoin d'un personnel ministériel formé pour le ministère au sein de l'Église ayant une bonne connaissance et une appréciation de ses statuts, de sa culture, de ses traditions et de sa théologie.
 4. L'Église Unie compte sur les écoles de théologie qui lui sont rattachées pour offrir la formation, les connaissances et l'appréciation requises pour l'exercice du ministère au sein de l'Église.

— *Le Manuel*, H.3.5

□ Rencontrez le conseil des candidatures

Le conseil des candidatures peut demander à vous rencontrer à toute étape de votre parcours. Cela peut être pour vérifier où vous en êtes, traiter d'un problème et vous fournir des conseils ou un soutien.

Vous pouvez aussi demander à rencontrer votre conseil des candidatures à tout moment pendant votre parcours.

L'étape de l'**évaluation** du parcours de candidature se poursuit tout au long de vos études en théologie et de votre formation à l'exercice du ministère, y compris pendant les stages ou les affectations de FMS. Plusieurs types d'entrevues peuvent être menés au cours de cette étape. Le conseil des candidatures se base sur le tableau qui suit pour mener les entrevues en fonction du programme d'études que vous suivez et de l'endroit où vous vous situez dans votre parcours individuel.

Programme d'études	Type et but de l'entrevue	Calendrier des entrevues
Atlantic School of Theology : programme d'été à distance	Potentiel et aptitude en vue d'une candidature	Au début du processus
	Niveau de compétence exigé en vue de la FMS	Avant la 3 ^e année du programme
	Entrevue de cheminement : permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage et le développement des compétences (selon le <i>Guide des compétences pour la formation au ministère</i>)	Recommandée mais non exigée avant la 5 ^e année du programme
	Niveau de compétence exigé en vue de l'ordination	Dernière année du programme
	Potentiel et aptitude en vue d'une candidature	Au début du processus

Programme d'études	Type et but de l'entrevue	Calendrier des entrevues
Centre for Christian Studies (parcours diaconal)	Entrevue de cheminement : permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage et l'accent mis sur les objectifs d'apprentissage relatifs au développement des compétences (selon le <i>Guide des compétences pour la formation au ministère</i>)	Avant le 3 ^e stage pratique
	Niveau de compétence exigé en vue de la consécration	Dernière année du programme
Sandy-Saulteaux Spiritual Centre	Potentiel et aptitude en vue d'une candidature Niveau de compétence exigé en vue de la FMS (pour les catégories du ministère ordonné et du MPL laïque autochtone)	Au début du processus
	Entrevue de cheminement : permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage et l'accent mis sur les objectifs d'apprentissage relatifs au développement des compétences (selon le <i>Guide des compétences pour la formation ministérielle</i>)	MPL : à mi-parcours du programme Ministère diaconal et ministère ordonné : avant la 4 ^e année du programme
	Niveau de compétence exigé en vue de la consécration, de l'ordination ou de la reconnaissance	Une fois toutes les exigences presque remplies – habituellement au moins 4 mois avant la date prévue de la célébration
Emmanuel College Atlantic School of Theology (aucune formation estivale à distance) Études de l'Église Unie à DIO ; Vancouver School of Theology; St. Andrew's College	Potentiel et aptitude en vue d'une candidature	Au début du processus
	Niveau de compétence exigé en vue de la FMS	Généralement pendant la dernière année du programme — il est justifié dans certains cas de devancer la FMS (voir la section sur la FMS pour plus de détails)
	Niveau de compétence exigé en vue de l'ordination	Une fois toutes les exigences presque remplies – habituellement au moins 4 mois avant la date prévue de l'ordination

Programme d'études	Type et but de l'entrevue	Calendrier des entrevues
Programme de formation pour le MPL	Entrevue de cheminement : permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage et l'accent mis sur les objectifs d'apprentissage relatifs au développement des compétences (selon le <i>Guide des compétences pour la formation ministérielle</i>)	À mi-parcours du programme
	Niveau de compétence exigé en vue de la reconnaissance	Dernière année du programme

Célébration

Candidature

- ❑ Quand votre candidature aura été acceptée, le Bureau de la vocation en avisera le conseil régional de la région où vous habitez ou pour lequel vous avez une affectation. Le conseil régional peut choisir de vous nommer membre correspondant (si vous n'avez pas d'affectation). Le conseil régional célèbre l'acceptation des nouveaux candidats et des nouvelles candidates à son assemblée annuelle.
- ❑ Une fois que votre candidature aura été acceptée, vous aurez accès au Programme d'aide aux employés et à leur famille (PAEF). Des informations sur ce service sont disponibles sur le site Web du [Centre de gestion des avantages sociaux](#). Le Bureau de la vocation vous enverra un avis au sujet de votre inscription.

Consécration, ordination ou reconnaissance

Le conseil régional consacre, ordonne ou reconnaît la personne apte au ministère lors d'un culte de célébration. Il devra d'abord avoir reçu du Bureau de la vocation une attestation indiquant que cette personne est prête et qu'elle a établi une relation d'alliance avec une communauté de foi. Le conseil régional peut aussi demander que cette personne ait obtenu une offre d'emploi pour un ministère responsable ou reconnu.

Vous recevrez plus d'information quand vous arriverez à cette étape de votre parcours.

N'oubliez pas de communiquer avec votre ministre de la vocation si vous avez des questions ou pour obtenir des conseils.

Prière pour le cheminement

Dieu des chemins

tu es la route que nous parcourons
et le trajet que nous suivons ;
tu es le pain pour le voyage
et le vin à l'arrivée.

Guide-nous tandis que nous marchons dans tes pas
en nous soutenant mutuellement,
et en tendant la main à notre monde bien-aimé.

Et quand nous errons,
cherche-nous et trouve-nous,
ramène-nous vers le chemin
et conduis-nous à l'abri des dangers, chez nous.

Au nom de Jésus, notre compagnon, nous prions. Amen.

— Janet Cawley, 1996 (*Voices United* 648), utilisé avec permission.